

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 027-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.123

Déposée le: 01.03.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sauvain (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 981/2018 du 19 septembre 2018
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: -
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Délocaliser son entreprise, une option avantageuse?

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'acquérir, si nécessaire, le logiciel « Cost Differential Frontier calculator » (CDF) et de le mettre à disposition des entreprises ;
2. d'en faire largement la publicité, notamment par ses organes de promotion économique ;
3. de réfléchir à d'autres moyens de sensibiliser les décideurs aux coûts latents des délocalisations, par exemple par le biais de réseaux.

Développement :

Un des enjeux politiques majeurs de ces prochaines années sera certainement de conserver la production manufacturière dans notre pays. Partant, il appartient à l'Etat d'explorer toutes les pistes afin de limiter les délocalisations qui pourraient asphyxier à petit feu les régions industrielles du canton.

En raison d'une mondialisation déréglementée contre laquelle ils ne peuvent pas lutter, les managers se résignent parfois à implanter une partie ou la totalité de leur site de production dans des pays où le coût de la main d'œuvre est plus bas. Les salariés qui voient des pans entiers de production quitter la Suisse craignent pour leur emploi et plus largement pour l'avenir industriel de leur région.

Pourtant délocaliser un site de production n'est, semble-t-il pas toujours aussi avantageux qu'on pourrait l'imaginer de prime abord. C'est en tout cas ce que démontre le logiciel « Cost Differential Frontier calculator (CDF). Cet outil développé par les professeurs de la faculté des HEC de l'UNIL, Suzanne de Treville et Normann Schuerhoff, permet de calculer les coûts cachés des délocalisations. En se fondant sur les mathématiques financières, il définit notamment le prix du rallongement de la chaîne d'approvisionnement et de la production ou encore de la surproduction et du stockage.

En remettant en cause quelques évidences, la réflexion qui a conduit à la création de cet outil est particulièrement intéressante. Par son approche globale, le CDF pourrait dans certains cas permettre aux managers d'opposer la vérité des chiffres à la tentation de la délocalisation, souvent décidée par des actionnaires sur la base de raisonnements pouvant être incomplets.

Dans leur quête d'arguments en faveur de la relocalisation des entreprises, les chercheurs et les fonctionnaires américains ont en tout cas incité l'administration Obama à faire connaître le CDF aux managers et aux politiques. Cet outil est aujourd'hui largement diffusé aux Etats-Unis et il fait partie des éléments utilisés lorsqu'on prépare des délocalisations. Avec l'espoir que la meilleure façon d'éviter une délocalisation est de bien la préparer.

Donnant suite à une intervention parlementaire et dans le but de veiller à la prospérité économique-sociale de sa région, le canton du Jura a acquis le CDF et en fait la promotion. Il considère à juste titre qu'il est un outil idéal pour soutenir l'innovation et la production régionale.

Le CDF se trouve également sur le portail PME de la Confédération mais de manière bien trop discrète. Quoi qu'il en soit, selon nos renseignements, cet outil, vanté ailleurs, reste trop méconnu dans le canton de Berne. Nous souhaitons dès lors que le Conseil-exécutif fasse une promotion large du CDF et qu'il sensibilise les décideurs aux coûts latents des délocalisations dans le but d'éviter celles qui, même financièrement, ne se justifieraient pas.

Réponse du Conseil-exécutif

Le canton de Berne est, avec Zurich, le plus grand canton industriel de Suisse. Le Conseil-exécutif tient par conséquent beaucoup à offrir des conditions attrayantes à l'industrie manufacturière pour que les entreprises établies dans le canton y restent et créent de nouveaux emplois. Pour rester compétitives sur le marché international, les entreprises doivent optimiser leurs coûts de production. Elles ont notamment pour cela la possibilité de délocaliser leur production à l'étranger. Pour ce faire, elles se tournent généralement vers des pays dont les coûts de production et les coûts salariaux en particulier sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en Suisse. Il est cependant difficile de chiffrer les coûts exacts d'une délocalisation de la production, étant donné que tous ne sont pas connus ou quantifiables – citons notamment les coûts supplémentaires occasionnés par le manque de flexibilité de la production ou les problèmes de stockage, de transport ou douaniers.

Le CDF (Cost-Differential-Frontier calculator¹), permet de quantifier les coûts cachés des délocalisations selon les principes de la finance quantitative². D'après les créateurs du CDF, Suzanne de Treville, de l'Université de Lausanne, et Norman Schürhoff, du Swiss Finance Institute, l'outil révèle que les économies attendues dans le cadre d'une délocalisation ne reflètent pas toujours la réalité. Cela est particulièrement le cas pour les entreprises qui fabriquent, en plus de produits « basiques », des produits spécifiques à des clients qu'il faut livrer rapidement.

Le CDF est disponible gratuitement sur internet pour les entreprises et les responsables politiques du monde entier. L'outil est connu du secteur Promotion économique du canton de Berne, qui s'en sert au cas par cas dans ses échanges avec des entrepreneurs et entrepreneuses. Une collaboration précédente avec Suzanne de Treville a montré l'utilité manifeste, tant sur le plan scientifique que technique, du CDF, mais aussi ses limites dans le cadre d'une application concrète à un cas particulier.

En outre, les décideurs et décideuses utilisent déjà des réseaux d'entreprises de diverses formes pour partager leurs expériences. C'est un atout de la Suisse et du canton de Berne que les entrepreneurs et entrepreneuses puissent utiliser des canaux, tant formels qu'informels, pour échanger. Même si actuellement ce système fonctionne en grande partie sans que le canton s'implique directement, le Conseil-exécutif fait en sorte, à travers de multiples canaux, que les acteurs économiques se connaissent entre eux et échangent (visites économiques, participation à des événements de réseautage, propositions de formats et événements du secteur Promotion économique du canton de Berne, etc.).

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif en vient à la conclusion que le CDF et les réseaux d'entreprises peuvent constituer une base intéressante dans les échanges avec les entreprises pour aborder la problématique des délocalisations et, le cas échéant, les amener à réexaminer la question. Le CDF est déjà utilisé au cas par cas, et les contacts sont établis. Si les entreprises bernoises ont besoin d'aller plus loin, le secteur Promotion économique du canton de Berne est, à tout moment, en mesure de proposer une collaboration axée sur un projet, par exemple avec les concepteurs du CDF. Le Conseil-exécutif renonce à exploiter davantage le CDF.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ <http://cdf-oplab.unil.ch/>

² <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/actuel/news/2015/calculer-les-couts-reels-une-delocalisation.html>